



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-et-un juin, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : Cheneval Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, MILESI Gérard, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de BOCHATON Maryse à Pochat-Baron Pascal ; de LAOUFI Nadia à Pillet Isabelle ; de LAVERRIERE Magali à Vaur Florence ; de MACHERAT Martial à GOY Francis ; de MOENNE Monique à Germais Benjamin ; de STAROPOLI Michel à Vigny Gérald ; de VALENTIN Pierre à MILESI Gérard

Absent excusé : GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 7
Votants : 25

Délibération n° D2023_057 – ADMINISTRATION GENERALE

Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le Conseil Départemental pour les travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales et d'un ouvrage de rétention sur la route des Brasses – RD12

Le Conseil départemental a émis un avis favorable sur les dispositions techniques du projet de création d'un réseau d'eaux pluviales et d'un ouvrage de rétention sur la route des Brasses-RD12. La maîtrise d'ouvrage et le financement de l'ensemble de l'opération sont assurés par la Commune. Afin de définir les modalités techniques, financières et administratives liées à la réalisation de l'opération, une convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien est proposée par le Conseil départemental

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien pour les travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales et d'un ouvrage de rétention sur la route des Brasses – RD12
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer la présente convention à intervenir avec le Conseil Départemental

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme
Le Maire,
Pascal Pochat-Baron



Le secrétaire de séance
Gérard MILESI

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 03/07/23
Publication en ligne le 04/07/23
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS